

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1877

28 septembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| AC4 Luxco S.à r.l. | 90094 | Mitzar-Net S.A. | 90057 |
| Ancienne E.F.G. | 90087 | Mosto S.A. | 90068 |
| Apollo Rom (EU) S.à r.l. | 90050 | Muse Ventures S.A. | 90069 |
| Apollo Rom (US) S.à r.l. | 90085 | Omega I S.à.r.l. | 90086 |
| Arfil S.A. | 90053 | Oriolan S.A. | 90054 |
| Bartoldi Investissements S.A. | 90051 | Palcor International S.A. | 90072 |
| BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l. | 90053 | Pamina S.A. | 90087 |
| Besi Investment S.A. | 90056 | Pardef S.A. | 90092 |
| Bombardier Luxembourg S.A. | 90083 | ProLogis European Finance IV S.à.r.l. | 90091 |
| Cofre Soparfi S.A. | 90082 | ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ... | 90090 |
| Comigam S.à r.l. | 90073 | ProLogis France LXVIII S.à r.l. | 90056 |
| Domaines AF S.A. | 90089 | ProLogis Realty I S.à r.l. | 90090 |
| Elite-Stability Fund | 90088 | Ray Investment S.à r.l. | 90054 |
| Escaline II S.à r.l. | 90088 | Realkapital 1 S.à r.l. | 90050 |
| Even RX Eins S.à r.l. | 90070 | Rumba S.A. | 90073 |
| Finghold S.A. | 90052 | Sapphire Actipark 2 S.à r.l. | 90089 |
| Fortissimo | 90069 | Sapphire Lyon 1 S.à r.l. | 90089 |
| Green Vision S.A. | 90084 | SFLW S.A. | 90057 |
| Haken Lighthouse | 90057 | Shining Investments S.A. | 90069 |
| H.N.W. Performa Investment Advisory S.A. | 90051 | Sidford S.A.H. | 90088 |
| Holland Park Estate S.A. | 90090 | Société Générale d'Arbitrages et de Parti- cipations Luxembourg S.A. | 90054 |
| Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l. | 90092 | Sparinvest Property | 90087 |
| Julius Baer Multibond | 90089 | studioforeditorialdesign S.A. | 90055 |
| Julius Baer Multiinvest | 90086 | Toga Investments S.à.r.l. | 90056 |
| Julius Baer Sicav II | 90087 | Trading Invest S.A. | 90050 |
| Lago Invest S.A. | 90086 | Tres | 90055 |
| L'Ours | 90088 | U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l. | 90052 |
| LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ... | 90086 | USK & P S.A. | 90053 |
| LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. | 90066 | Verita Holding S. à r.l. | 90085 |
| LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l. | 90058 | VIII A Chateau S.à r.l. | 90085 |
| Mataiva Holding S.A. | 90055 | Vivacon Lux One S.à.r.l. | 90091 |
| Mi-Doux S.A. | 90069 | Zenith Rail S.A. | 90058 |
| | | Zenith Rail S.A. | 90058 |
| | | Zenit Investments S.A. | 90069 |

Realkapital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.879.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 25.08.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée Realkapital 1 S. à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck vers L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113542/15.

(090136702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

Par résolutions signées en date du 18 août 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- John Ruane, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009

2. Nomination de:

- Ian Gear, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113570/17.

(090136366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Trading Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 101.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 29 juin 2009 à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de six ans mais de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes d'Alexander J. Davies Sàrl.

Les administrateurs sont:

- Mr Martin Rutledge, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

- Mr Patrick Haller, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

- Mlle Christine Picco, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

Extrait certifié conforme

Signatures

Directors /Administrateurs

Référence de publication: 2009115910/22.

(090139310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held on 12 May 2009 at the registered office of the Company

The Directors are:

- Dr. Michael L. Werner, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- Mr Alfons Thöny, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- Mr Christian Gattiker, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- Mr Rolf Diderrich, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The meeting decided to accept the resignation as Director of the Company of:

- Mr Stefan Riesen, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

The meeting decided to approve the co-optation as Director of the Company of:

- Mr Michael Stutz, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and ten.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 12 mai 2009 à Luxembourg

Les administrateurs sont:

- Dr. Michael L. Werner, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- M. Alfons Thöny, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- M. Christian Gattiker, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- M. Rolf Diderrich, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la résiliation comme Directeur de la société de:

- M. Stefan Riesen, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

L'assemblée décide d'approuver la cooptation comme Directeur de la société de:

- M. Michael Stutz avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach aux fonctions d'Administrateur de la Société.

Le réviseur d'entreprise est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Dr. Michael Werner / Alfons Thöny

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2009115911/42.

(090139325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Bartoldi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 61.671.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 8 juin 2009 a approuvé la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009115913/12.

(090139344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte passé en date du 14 juillet 2005 que les parts sociales de la société ayant une valeur de USD 50,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts |
|---------------------------------------|-------------------------|
| U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l. | 400 parts A 1 part B |
| TOTAL | 401 |

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009115919/18.

(090139427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juillet 2009

Résolutions

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs:

- M. Stefano DeMeo, employé privé, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

- M. Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- M. Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois à quatre et d'élire comme suit:

Conseil d'administration:

Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Rossana Di Pinto, employée privée, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Leur mandat ayant pour échéance celui de leurs prédécesseurs.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009115927/36.

(090139496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009115922/16.

(090139485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.434.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 juillet 2009

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009115925/19.

(090139487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.542.

—
EXTRAIT

BBEPI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119347, a cédé deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de catégorie B de la Société à EUROPORTS HOLDINGS S.à r.l. (anciennement BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117473, avec effet au 29 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009115941/19.

(090139638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 121.363.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2009

Le Conseil d'Administration a été informé de la démission de Monsieur Philippe GARCET, Administrateur de la Société au 31 mars 2009.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Thierry GARCIA, domicilié professionnellement à SG House 41 Tower Hill London EC3N Royaume-Uni, comme Administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2009. Cette nomination sera actée définitivement lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 18 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Patrick VINCENT / Pascal JACOB

Administrateur Délégué / Responsable Administratif et Financier

Référence de publication: 2009115937/17.

(090139600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Oriolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 78.444.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 juillet 2009

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

* Management Sàrl, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

* Director Sàrl, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

* Manager Sàrl, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

* Luxfiducia Sàrl, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009115936/23.

(090139590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.599.194.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.766.

—
EXTRAIT

En date du 5 juin 2009, Monsieur Ronald BELL a démissionné de ses fonctions de gérant classe C de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009115930/14.

(090139568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

studioforeditorialdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 132.705.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 avril 2009

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer Monsieur Lex BENOY de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société ICONCEPT S.à r.l., L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman. Le nouvel commissaire aux comptes terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

INgrid

Studioforeditorialdesing S.A.

10, rue des Gaulois

Luxembourg-Bonnevoie

BP 728 - L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009115933/20.

(090139572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Mataiva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 août 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur ROSSI Jacopo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MATAIVA HOLDING S.A.

Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115929/16.

(090139562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 69.713.

Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2009

Après délibérations l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Serge Thill de sa fonction d'administrateur est accepté, de même la résiliation du mandat de commissaire au compte de la société Accompany SA est accepté.

Monsieur Serge Thill, résidant au 7 coin du Lohr L-4987 Sanem, est nommé commissaire aux comptes, pour un terme de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

TRES

Marco Caldana

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009115969/18.

(090139735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2009

L'Assemblée accepte la démission de EDIFAC S.A. de son mandat d'administrateur avec effet au 15 décembre 2008, date et prise d'effet de sa démission.

L'Assemblée prend acte que Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3 - CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Corzo Elvezia, 14 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Extrait sincère et conforme
Besi Investment S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009115967/16.

(090139687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis France LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.004.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009115964/17.

(090139575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Toga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 660.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.083.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 23 juillet 2009, l'associé unique de la Société a accepté la démission avec effet immédiat du gérant Mr. Gustiana Deru.

En outre, l'associé unique a décidé de nommer au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Mr. Robert H. Weiss, né le 27 avril 1958 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant au 205 West 89th Street, Apt 8H, NY 10024, New York, USA.

A compter du 23 juillet 2009, les gérants de la Société sont:

- Halsey Sàrl;
- Mr. Robert H. Weiss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl
Signature
Gérant

Référence de publication: 2009115963/21.

(090139753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Haken Lighthouse, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 80.659.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Torben MADSEN, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on July 24th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009115965/19.

(090139755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

SFLW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 115.311.

Société constituée le 28 mars 2006 par Me H. Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 1167 du 15 juin 2006.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée générale du 29 juillet 2009, que

La démission de l'Administrateur Madame Paule Kettenmeyer est acceptée.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Donald Venkatapen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale à tenir en 2010.

La démission de l'Administrateur Madame Annick Braun est acceptée.

L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement Madame Geneviève Depiesse, employée privée, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée à tenir en 2010.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009115960/21.

(090139587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Mitzar-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.262.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mitzar-Net S.A.

Société Anonyme

Luc HANSEN / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116457/14.

(090139982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117923/10.

(090141419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117922/10.

(090141420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 580.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.855.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of August.
Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 28 August 2009,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., (the Company), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated under the name of "LSREF Lux Investments VI S.à r.l." under Luxembourg law on 1 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2160 of 5 September 2008, and that has been amended since, by a deed of the same notary on 19 August 2009, not yet published.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the company from its current amount of EUR 16.625 by an amount of EUR564.250 to an amount of EUR580,875 by the issuance of 4,514 new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR45.84; and
2. Decision to amend and restate the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR16,625 (sixteen thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 133 (one hundred and thirty-three) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR564,250 (five hundred sixty-four thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR580,875 (five hundred eighty thousand eight hundred

and seventy-five euro) represented by 4,647 (four thousand six hundred forty-seven) shares, by the issuance of 4,514 (four thousand five hundred and fourteen) new shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR45.84 (forty-five euro and eighty-four cent).

The 4,514 (four thousand five hundred and fourteen) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR564,295.84 (five hundred sixty-four thousand two hundred and ninety-five euro and eighty-four cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 4,647 (four thousand six hundred forty-seven) shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to restate the articles of association of the Company and to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to take into account the first resolution, so that the articles of association of the Company shall henceforth read as follows in their English version:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and sole purpose of the Company is:

(a) (i) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in (1) Minami Ohi 6-chome Capital TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (TMK), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the Investment) (2) Believe Ohmori Lease Management KK., a Japan kabushiki kaisha (KK) (TMK and KK each individually, a Subsidiary, and together, the Subsidiaries), and (ii) to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until (a) the redemption in full of the Series 2 Specified Bond (For Qualified Institutional Investors Only) of TMK in the approximate amount of JPY 200,000,000 expected to be issued to The Tokyo Star Bank, Limited, a Japan banking corporation (TSB) on or about September 7 2009 (the Specified Bond) and (b) the payment in full of a loan from TSB to TMK in the amount of JPY 1,500,000,000 (the Specified Purpose Loan). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in the Subsidiaries, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to enter into, execute and deliver, and to cause the Subsidiaries to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bond and the Specified Purpose Loan (collectively, the Transaction Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Transaction Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the full redemption of the Specified Bond and full payment of the Specified Purpose Loan, the Company shall (except as otherwise permitted by or disclosed in the Transaction Documents):

1. not engage in any business unrelated to its interest in the Subsidiaries, or the ownership interests in the assets owned by the Subsidiaries and not have any assets other than those related to such interests.

2. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than a Subsidiary or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others; except as expressly permitted by the Transaction Documents.

3. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any "Significant Action" without the consent of its Independent Manager, unless otherwise required by Luxembourg or Japanese law, as applicable.

"Significant Action" means:

a) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or any other insolvency petition with respect to any Subsidiary or the Company under applicable laws, whether now or hereafter;

- b) consenting to a settlement agreement of any Subsidiary or the Company with respect to all or substantially all of the assets of such Subsidiary or the Company for the benefit of creditors;
- c) applying for, or consenting to an application for the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for any Subsidiary or the Company for all or any substantial part of their respective assets;
- d) filing or consenting to the filing of a petition for preservative proceedings or foreclosure proceedings with regard to all or substantially all of the assets of any Subsidiary or the Company;
- e) causing any Subsidiary or the Company to admit to a creditor its inability to pay its debts generally or to be unable to pay its debts generally as such debts become due;
- f) consolidating or merging any Subsidiary or the Company with or into any other person;
- g) dissolving or liquidating any Subsidiary or the Company;
- h) selling all or substantially all of any Subsidiary's or the Company's assets except for any sale or disposition in accordance with the Transaction Documents, or acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other party;
- i) engaging any Subsidiary or the Company in any business except for those business activities consistent with the respective purposes and powers of any Subsidiary or the Company set forth in its respective organizational documents;
- j) causing any Subsidiary or the Company to incur any indebtedness, including without limitations, assuming any liability of, or making any guaranty for any party except as permitted in the Transaction Documents, it being understood that the Company may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholders in exchange for the funds received from its shareholders to finance the Investment;
- k) restructuring or reorganizing any Subsidiary or the Company;
- l) approving any substantial change in the use or entitlements for the assets of any Subsidiary or the Company except for any sale or disposition in accordance with the Transaction Documents;
- m) causing any Subsidiary to cease to have the nature of a single purpose entity or causing the Company to cease to have the nature of a single purpose entity;
- n) lending any money to any party except as permitted in the Transaction Documents;
- o) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of any Subsidiary or the Company, including without limitation, the liquidation plan of TMK, except as permitted in the Transaction Documents or with respect to a capital increase of the Company; and
- p) appointing, changing or dismissing managers or directors of any Subsidiary or the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR580.875 (five hundred eighty thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 4,646 (four thousand six hundred forty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each ordinary share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The preferred share or the preferred shares, as the case may be, are each entitled to a preferred and cumulative dividend of EUR 10 (ten euro) a year and will not participate in the profit distribution mentioned in the preceding paragraph. Preferred shares do not participate in the distribution of any liquidation surplus.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the ordinary shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

The preferred share(s) can only be transferred if all the partners agree to the transfer.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. For so long as the Specified Bond or the Specified Purpose Loan is outstanding, the Company shall at all times be managed by a sole individual who is "Independent Manager" in accordance with the standards set forth below in this article 12 (the Independent Manager). The Independent Manager shall be appointed, revoked and replaced by the general meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The prior written approval of the Independent Manager shall be required for any Significant Action with respect to the Company and for any Significant Action with respect to any Subsidiary.

The Independent Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years:

a) a shareholder, unit holder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Subsidiaries, the Company or any of their respective affiliates or equity holders (each, an Affiliated Company), other than his or her service as an independent director, independent manager, independent executive committee member, springing limited partner and/or special member of an affiliate;

b) a customer, supplier or other person who, other than as an independent director, independent manager, director, independent executive committee member, springing limited partner and/or special member, derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with any Affiliated Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of any Affiliated Company;

c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, other than in his or her service as an independent director, independent manager, independent executive committee member, springing limited partner and/or special member of an affiliate; or

d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person.

As used in this Article 12, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise. For the purposes of these articles of association, the term "manager" means the Independent Manager. In dealing with third parties, the Independent Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Independent Manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its Independent Manager. The general shareholders meeting or the Independent Manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Independent Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The Independent Manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Preferred shares and ordinary shares have the same voting rights. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Decision on any action identified as a Significant Action as well as resolutions to alter the articles of association except as permitted in the Transaction Documents or with respect to a capital increase of the Company, can only be adopted unanimously by all the partners.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) owning ordinary shares commensurate to the proportion of ordinary shares they hold in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends to the ordinary shares.

Art. 18. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR2,200 (two thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-huit août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 août 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.855, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée sous le nom de "LSREF Lux Investments VI S.à r.l.", selon acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg du 1^{er} août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2160 en date du 5 septembre 2008, modifié par un acte du même notaire du 19 août 2009, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR16.625 à concurrence d'un montant de EUR564.250 à un montant de EUR580.875 par voie d'émission de 4.514 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR45,84; et

2. Modification des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR16.625 (seize mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 133 (cent trente-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR564.250 (cinq cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR580.875 (cinq cent quatre-vingt mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 4.514 (quatre mille cinq cent quatorze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR45.84 (quarante-cinq euros et quatre-vingt-quatre cents).

Les 4.514 (quatre mille cinq cent quatorze) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR564.295.84 (cinq cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 4.647 (quatre mille six cent quarante-sept) parts sociales de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante dans leur version française:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après, la Loi, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société a pour unique but et objet:

(a) (i) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans (1) Minami Ohi 6-chome Capital TMK, une société japonaise de type tokutei mokuteki kaisha (TMK), susceptible d'acquérir des actifs immobiliers et des intérêts participatifs dans des trusts détenant des actifs immobiliers au Japon (TMK et les actifs qu'elle détient sont ci-après repris sous le terme d'Investissement) et (2) Believe Ohmori Lease Management KK, une société japonaise de type kabushiki kaisha (KK) (TMK et KK seront ci-après chacune reprise sous le terme de Filiale et seront ci-après désignées ensemble sous le terme collectif de Filiales) et (ii) de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention de parts et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera une entité à objet unique jusqu'au (a) paiement intégral des obligations spécifiées de Série 2 (Réservées uniquement aux Investisseurs Qualifiés) de TMK d'un montant approximatif de JPY 200,000,000 devant être émises à The Tokio Star Bank Limited, une banque japonaise (TSB) le 7 septembre 2009 ou aux environs de cette date (les Obligations Spécifiées) et (b) le paiement intégral par TSB à TMK d'un prêt d'un montant de JPY 1,500,000,000 (le Prêt à Objet Spécifique). La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, mais, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par ou liés à la propriété des actions des Filiales, y compris, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle susceptibles d'être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. conclure, exécuter et remplir ses engagements et faire en sorte que les Filiales concluent, exécutent ou remplissent leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées et le Prêt à Objet Spécifique (repris sous le terme collectif de Documents d'Obligation); et

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour qu'entre en vigueur ou pour donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Documents d'Obligation ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés d'après la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, liée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société dispose de tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester en tous temps une société à objet social unique jusqu'au remboursement intégral des Obligations Spécifiées, la Société doit (à moins qu'autrement permis ou signalé dans les Documents d'Obligation):

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans les Filiales ou à ses intérêts dans les actifs détenus par les Filiales, et ne pas détenir d'autres actifs que ceux liés à ces intérêts.

2. ne pas garantir ou être tenue des dettes d'une entité autre qu'une Filiale ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, à moins qu'autrement permis dans les Documents d'Obligation);

3. ne pas induire, permettre à, autoriser d'autre entité à objet unique dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de se livrer à, d'induire ou permettre d'Action Significative sans le consentement préalable de son Gérant Indépendant, à moins qu'autrement requis par les lois luxembourgeoises ou japonaises, selon ce qui est d'application.

Par Action Significative, on entend:

a) le dépôt de bilan ou le consentement au dépôt de bilan ou tout autre procédure d'insolvabilité en relation avec l'une quelconque des Filiales ou avec la Société conformément aux lois applicables, de suite ou à une date ultérieure;

b) le consentement à un accord de compensation pour l'une quelconque des Filiales ou pour la Société concernant l'ensemble ou une partie substantielle des avoirs de cette Filiale ou de la Société au bénéfice des créanciers;

c) la demande de nomination ou le consentement à la demande de nomination d'un conservateur, curateur/administrateur, superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur pour l'une quelconque des Filiales ou pour la Société pour l'ensemble ou pour toute partie substantielle de leurs avoirs respectifs;

d) la prise, ou le consentement à la prise de mesures conservatoires ou à celle de mesures de forclusion eu égard à la totalité ou à la majeure partie des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société;

e) le fait de conduire l'une quelconque des Filiales ou la Société à avouer à un créancier son insolvabilité ou à avouer son insolvabilité lorsque des dettes deviennent exigibles;

f) la réalisation de la consolidation ou de la fusion de l'une quelconque des Filiales ou de la Société avec ou dans toute autre entité;

g) le fait de liquider ou dissoudre l'une quelconque des Filiales ou la Société;

h) le fait de céder tout ou une majeure partie des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, à l'exception de toute vente ou cession en accord avec les Documents d'Obligation, ou acquérir l'ensemble ou la majeure partie des actifs d'une autre partie;

i) le fait d'engager l'une quelconque des Filiales ou la Société dans certaines activités, à l'exception d'activités en conformité avec les objets et pouvoirs respectifs de cette Filiale ou de la Société, tels que décrites dans les documents sociaux respectifs;

j) le fait d'induire l'une quelconque des Filiales ou la Société à s'endetter, y compris et sans limitations, le fait d'assumer les dettes d'une autre partie ou d'octroyer à celle-ci des garanties, sauf si permis par les Documents d'Obligation, étant entendu qu'elle peut émettre des preferred equity certificates ou des instruments similaires à ses actionnaires en échange des fonds reçus de ceux-ci pour financer l'Investissement;

k) le fait de restructurer ou réorganiser l'une quelconque des Filiales ou la Société elle-même;

l) le fait d'approuver toute modification substantielle dans l'utilisation ou les affectations des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, à l'exception de toute vente ou cession en accord avec les Documents d'Obligation;

m) le fait de conduire l'une quelconque des Filiales à cesser d'être une entité à objet unique ou de conduire la Société à cesser d'être une entité à objet unique;

n) le fait de prêter des fonds à une tierce partie quelconque, sauf si autorisé dans les Documents d'Obligation;

o) le fait d'amender, réviser ou encore modifier les documents sociaux de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, y compris et sans limitation, le plan de liquidation de l'une quelconque des Filiales, sauf dans la mesure où permis par les Documents d'Obligation et dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société; et

p) le fait de nommer, modifier ou révoquer les gérants ou les administrateurs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du grand-duché de Luxembourg sur décision des associés. Il peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR580.875 (cinq cent quatre-vingt mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 4.646 (quatre mille six cent quarante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ordinaire donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociales ordinaires existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

La ou les parts sociales préférentielles donnent droit chaque année à un dividende préférentiel et cumulatif de EUR10 (dix euros) et ne donneront pas droit à la distribution de bénéfices mentionnée au paragraphe précédent. Les parts sociales préférentielles ne donneront pas droit à la distribution d'un quelconque boni de liquidation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ordinaires peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La (les) part(s) sociale(s) préférentielle(s) ne peuvent être transférées que si tous les associés acceptent ce transfert.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Tant que les Obligations Spécifiées ou le Prêt à Objet Spécifique n'ont pas été remboursés, la Société sera gérée par un gérant unique qui est considéré comme "Gérant Indépendant" conformément aux indications du présent article 12 (le Gérant Indépendant). Le Gérant Indépendant est désigné, révoqué et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'accord écrit préalable du Gérant Indépendant est requis pour toute Action Significative en rapport avec l'une des Filiales et pour toute Action Significative en rapport la Société.

Au moment de sa nomination, le Gérant Indépendant ne sera pas, ou n'aura pas été, à aucun moment au cours des cinq (5) années précédentes:

a) actionnaire, investisseur, administrateur, agent, représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller des Filiales, de la Société, de l'un des affiliés ou actionnaires respectifs de ces deux dernières (ci-après les Sociétés Affiliées), autrement que par sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant, membre indépendant du comité de direction, springing limited partner et/ou membre spécial d'une société affiliée,

b) un client, fournisseur ou toute autre personne, autre qu'un administrateur indépendant, gérant indépendant membre indépendant du comité de direction, springing limited partner et/ou membre spécial d'une société affiliée dont plus de 2% (deux pour cent) des acquisitions ou revenus dérivent d'activités avec l'une des Sociétés Affiliées, ou avec tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de l'une des Sociétés Affiliées;

c) une personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre personne, autrement que dans le cadre de ses activités en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant membre indépendant du comité de direction, springing limited partner et/ou membre spécial d'une société affiliée; ou

d) un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents, représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou toute autre personne.

Dans le cadre du présent article 12, le terme de "contrôle" se réfère à la détention, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influer la gestion, la politique ou les activités d'une personne, soit par le biais de la détention de titres donnant des droits de vote, par contrat ou autre. Pour les besoins de ces statuts, le terme de "gérant" se réfère au Gérant Indépendant. Vis-à-vis des tiers, le Gérant Indépendant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant Indépendant.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant Indépendant. L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des opérations spécifiques.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes pour ce mandat.

Art. 13. Le Gérant indépendant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires disposent du même droit de vote. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur toute action citée comme Action Significative, ainsi que toute résolution modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord unanime de tous les associés, sauf si elles sont permises par les Documents d'Obligation ou si elle concerne une augmentation de capital de la Société.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire aux associés possédant des parts ordinaires.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915."

90066

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait du présent acte, s'élève à EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2009. LAC/2009/35583. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117547/441.

(090141209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.624.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 20 August 2009,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 21 August 2009

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of 22 October 2008, amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 5 August 2009, not yet published.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,623,375.- by an amount of EUR 750,- to an amount of EUR 1,624,125.- by the issuance of 6 new ordinary shares with a par value of EUR 125,- each and to pay a share premium of EUR 205.86; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,623,375,- (one million six hundred twenty-three thousand three hundred seventy-five euro) represented by 12,986 (twelve thousand nine hundred eighty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125,- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 750,- (seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,624,125,- (one million six hundred twenty-four thousand one hundred and twenty-five euro) by way of the issuance of 6 (six) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125,- (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 205.86 (two hundred five euro and eighty-six cent).

Shining Nova 5 Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 6 (six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR 955.86 (nine hundred and fifty-five euro and eighty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds 12,992 (twelve thousand nine hundred and ninety-two) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,624,125,- (one million six hundred twenty-four thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 12,992 (twelve thousand nine hundred and ninety-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125,- (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 août 2009,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 21 août 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 5 août 2009, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.623.375,- par un montant de EUR 750,- à un montant de EUR 1.624.125,- par voie d'émission de 6 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 205,86; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.623.375,- (un million six cent vingt-trois mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 12.986 (douze mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 750,- (sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.624.125,- (un million six cent vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 205,86 (deux cent cinq euros et quatre-vingt-six cents).

Shining Nova 5 Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 6 (six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 955,86 (neuf cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 12.992 (douze mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.624.125,- (un million six cent vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 12.992 (douze mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2009. LAC/2009/34728. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117549/133.

(090141153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Mosto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117918/10.

(090141415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Mi-Doux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117917/10.

(090141414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Shining Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117919/10.

(090141416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Zenit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117920/10.

(090141417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117911/14.

(090141551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Muse Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.660.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117910/14.

(090141548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

—
In the year two thousand and nine, on the twelfth of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

acting as the representative of "EVEN RX EINS S.à RL.", incorporated under the laws of Luxembourg as a limited liability company, société à responsabilité limitée, on 4th May 2007, R.C.S. Luxembourg section B number 128.169, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of managers of the Company, dated 11th August 2009.

The resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to declare as follows:

1. The company "EVEN RX EINS S.à R.L." was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 4th May 2007, published in the Mémorial C on 11th July 2007 under number 1418. The articles of incorporation were amended by deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 15th April 2008, published in the Mémorial C on 26th June 2008 under number 1573.

2. The Company's issued share capital is fixed at TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,012,500.-), divided into SIXTEEN THOUSAND ONE HUNDRED (16,100) parts of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each (hereinafter the Parts").

3. Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized share capital of the Company is set at FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120,000) parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each, of which THIRTEEN MILLION EURO (EUR 13,000,000.-) remains available.

By resolution of the board of managers of the Company dated 31st January 2008, the authorised share capital was used up to two million Euro (EUR 2,000,000.-)

The board of managers of the Company is authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total issued share capital of the Company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the articles of incorporation of the Company, for the purposes of financing the acquisition of real estate property mainly in Germany or to discharge any liability incurred in or amount due as a result of its formation. The board of managers is authorised to issue new parts by suppressing or disregarding any preferential subscription right allocated to participants in the Company.

4. By resolutions of the board of managers of the Company dated 11th August 2009, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by SEVEN MILLION EURO (EUR 7,000,000.-) so as to raise the capital of the Company from its present amount of TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,012,500.-) to an amount of NINE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 9,012,500.-) by the issue of FIFTY-SIX THOUSAND (56,000) new parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each. The FIFTY-SIX THOUSAND (56,000) new parts are entirely subscribed by the existing sole participant in the Company EVEN RX PROPERTIES S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. The new parts have been fully paid up by way of conversion of part of a due debt liquid payable by the Company to its sole participant, not including the accrued and unpaid interest which will remain due and payable.

According to a certificate dated as per the date hereof from the manager of the Company, the contributed claim has a value of seven million euro (EUR 7,000,000.-) and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible).

The said certificate and a balance sheet of the Company after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a consequence of such decisions, paragraphs 1 and 2 of article 7 of the articles of incorporation are amended and now read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the company is fixed at NINE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 9,012,500.-) divided into SEVENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED (72,100) parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

The company shall have an authorised share capital of SIX MILLION EURO (EUR 6,000,000.-) divided into FORTY-EIGHT THOUSAND (48,000) parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 3,800.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this Deed, Was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de "EVEN RX EINS S.à R.L.", constituée d'après les lois du Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée le 4 mai 2007, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.169, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (la "Société"), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions du conseil de gérance de la Société du 11 août 2009.

Les résolutions resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La société "EVEN RX EINS S.à R.L." a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C le 11 juillet 2007 numéro 1418. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C le 26 juin 2008 numéro 1573.

2. Le capital social émis de la Société est actuellement fixé à DEUX MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (2.012.500,- EUR), divisé en SEIZE MILLE CENT (16.100) parts d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune (ci-après, les "Parts").

3. Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR), divisé en CENT VINGT MILLE (120.000) parts, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR), dont TREIZE MILLIONS D'EUROS (13.000.000,- EUR) restent disponible.

Par les résolutions du conseil de gérance de la société en date du 31 janvier 2008, le capital autorisé a été utilisé jusqu'en montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-).

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre des parts supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, de manière à porter le total du capital social émis de la Société au montant du capital autorisé. Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions propres à chaque souscription de telles parts s'il y a lieu, à accepter les souscriptions de telles parts et à accepter les apports en numéraire ou en nature comme paiement du prix d'émission de telles parts.

Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) années à partir de la publication des statuts de la Société, dans le but de financer l'acquisition de propriétés immobilières principalement en Allemagne ou de décharger de toute responsabilité encourue ou de tout montant dû suite à la constitution de la Société. Le conseil de gérance est autorisé à

émettre de nouvelles parts en supprimant ou en n'ayant pas égard au droit de souscription préférentiel alloué aux participants dans la Société.

4. Par résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 août 2009, le conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de SEPT MILLIONS D'EUROS (7.000.000,- EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de DEUX MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (2.012.500,- EUR) à NEUF MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (9.012.500,- EUR) par la création et rémission de CINQUANTE-SIX MILLE (56.000) nouvelles parts ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune. Les CINQUANTE-SIX MILLE (56.000) nouvelles parts ont été entièrement souscrites par le seul participant existant dans la Société EVEN RX PROPERTIES S.C.A., une société en commandite par actions avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par voie de conversion d'une partie de la dette due et liquide payable par la Société à l'associé unique de la Société, n'incluant pas les intérêts courus et impayés qui resteront dûs et payables.

Suivant un certificat du gérant de la Société daté de ce jour, la créance apportée s'élève à un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) et est certaine, liquide et exigible.

Le certificat mentionné ci-avant ainsi que le bilan de la Société signés ne varient par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier et deuxième paragraphe de l'article 7 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN MILLIONEN ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 9.012.500,-), eingeteilt in ZWEIUNDSIEBZIGTAUSEND EINHUNDERT (72.100) Anteile mit einem Nominalwert je Anteil von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital in Höhe von SECHS MILLIONEN EURO (EUR 6.000.000,-) eingeteilt in ACHTUNDVIERZIGTAUSEND (48.000) Anteile mit einem Nominalwert je Anteil von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.600,-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. O 'SULLIVAN-GALLAGHER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2009. Relation: LAC/2009/33730. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009117530/148.

(090141351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Palcor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.772.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration du 24 août 2009

- Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009117264/13.

(090141008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Rumba S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.399.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Septembre 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 8 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 8 Septembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009117262/15.

(090141014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Comigam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 115.342,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.970.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of August.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magotteaux East Mediterranean Ltd, a company incorporated and governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Samou Street 2 (Amaroza Centre - Flat/Office 201-203), Germasogeia, 4043 Limassol, Cyprus, registered under number 204559, here represented by François Lerusse, lawyer, himself represented by Corinne Peyron, employee, both residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24 August 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of COMIGAM, a company incorporated and governed by the laws of the Republic of Mauritius, having its registered office at Edith Cavell street, Les Cascades Building (3rd floor), Port Louis, Mauritius and registered under number 14195/1588 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at one hundred fifteen thousand three hundred forty-two Canadian Dollars (CAD 115,342) represented by one hundred thousand ten (100,010) shares having a par value of one point fifteen thirty-three Canadian Dollar (CAD 1.1533) each.

III. That the following documents are submitted to the notary:

1. A copy of the current articles of association of the Company;
2. A copy of the certificate of incorporation of the Company;
3. A copy of the written resolutions of the Sole Shareholder dated 24 June 2009 deciding inter alia to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg with effect from the date the notary deed of transfer in Luxembourg will be passed; and
4. A balance sheet of the Company dated 28 August 2009.

All the above documents signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

IV. That the agenda is the following:

1. Transfer of the Company's registered office (i.e. its statutory seat and its seat of effective management) from the Republic of Mauritius to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the

Company continuing its corporate existence in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of COMIGAM S.à r.l., with immediate effect;

2. Decision to adopt the Luxembourg nationality and to opt for the corporate form of a private limited liability company ("société a responsabilité limitée");

3. Restatement of the Company's articles of association;

4. Acceptation of the resignation of four directors of the Company and appointment of new managers ("gérants");

5. Decision to fix the registered office of the Company (i.e. its statutory seat and its seat of effective management) at rue Robert Stumper, 7A, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office (i.e. its statutory seat and its seat of effective management) from the Republic of Mauritius to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its corporate existence in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg under the name of COMIGAWI S.à r.l., with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company, subject itself to Luxembourg laws, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association so as to make them consistent with Luxembourg laws, to read as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is established a private limited liability company under the name "COMIGAM S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company may acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and administrate, develop and manage such patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and obtain and make any registration required in this respect. The Company may also take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred fifteen thousand three hundred forty-two Canadian Dollars (CAD 115,342) represented by one hundred thousand ten (100,010) shares having a par value of one point fifteen thirty-three Canadian Dollar (CAD 1.1533) each (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account or reserve account, into which any premium or reserve amount paid on any Share is transferred. The amount of said premium account or reserve account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law as these articles may be amended from time to time.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of all of the managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by all of the managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, all of the managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, all of the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted at unanimity of the managers present or represented.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholder(s) in accordance with the provisions of article 13.1 or 13.7, as applicable.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date hereof and shall terminate on the 31 December 2009.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Jean-Marc Xhenseval, Sébastien Dossogne, Rooksana Shahabally and Ashraf Ramtoola as directors of the Company with immediate effect.

Discharge will be granted to Jean-Marc Xhenseval, Sébastien Dossogne, Rooksana Shahabally and Ashraf Ramtoola for their respective mandate as director of the Company until their resignation at the occasion of the next approval of the annual accounts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers ("gérants") of the Company for an unlimited duration and with immediate effect:

- Magotteaux International S.A., a "société anonyme" incorporated and governed by the laws of Belgium, having its registered office at rue A. Dumont, B-4051 Vaux-sous-Chevremont, Belgium, registered with the trade and companies register of Liege under number 0405.785.543;

- Philippe Leclercq, born in Liège, Belgium, on 18 May 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Anita Lyse, born in Alesund, Norway, on 4 October 1976, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the registered office of the Company (i.e. its statutory seat and its seat of effective management) at rue Robert Stümper, 7A, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Magotteaux East Mediterranean Ltd., une société constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social situé à Samou Street 2 (Amaroza Centre - Fiat/Office 201-203), Germasogeia, 4043 Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro 204559, ici représenté par François Lerusse, avocat, lui-même représenté par Corinne Peyron, employée, tous deux demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de COMIGAM, une société constituée et régie selon les lois de la République de Maurice, ayant son siège social situé à Edith Cavell street, Les Cascades Building (3^{ème} étage), Port Louis, République de Maurice et enregistrée sous le numéro 14195/1588 (la "Société");

II. Que la Société a actuellement un capital social de cent quinze mille trois cent quarante-deux Dollars canadiens (CAD 115.342) représenté par cent mille dix (100.010) parts sociales ayant une valeur nominale de un point quinze trente-trois Dollar canadien (CAD 1.1533) chacune;

III. Que les documents suivants sont présentés au notaire instrumentant:

1. Une copie des statuts actuels de la Société;
2. Une copie du certificat de constitution de la Société;
3. Une copie des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société datées du 24 juin 2009 décidant inter alia de continuer la Société en tant que société constituée selon les lois de Luxembourg avec effet à compter de la date à laquelle l'acte notarié de transfert sera acté au Luxembourg;
4. Un bilan de la Société daté du 28 août 2009.

Tous les documents mentionnés ci-dessus signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société (c'est-à-dire son siège statutaire et son siège de direction effective) de la République de Maurice à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la Société continuant son existence dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination de COMIGAM S.à r.l., avec effet immédiat;

2. Décision d'adopter la nationalité luxembourgeoise et d'opter pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée;

3. Refonte des statuts de la Société;

4. Acceptation de la démission de quatre administrateurs de la Société et nomination de nouveaux gérants;

5. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société (c'est-à-dire son siège statutaire et son siège de direction effective) au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

6. Divers.

V. Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société (c'est-à-dire son siège statutaire et son siège de direction effective) de la République de Maurice à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la Société continuant son existence dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination de COMIGAM S.à r.l., avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société, étant elle-même sujette aux lois luxembourgeoises, adopte la nationalité luxembourgeoise et opte pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, lesquels auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CO-MIGAM S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de chacune des Sociétés Apparentées dans les limites et en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, contre la contrepartie que la Société jugera opportune, et administrer, développer et gérer de tels brevets, marques de services, marques, licences, savoir-faire, droits d'auteur, droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou autres droits et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, droits de marque, marques de services, licences, savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tous autres droits analogues.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent quinze mille trois cent quarante-deux Dollars canadiens (CAD 115.342) représenté par cent mille dix (100.010) parts sociales ayant une valeur nominale de un point quinze trente-trois Dollar canadien (CAD 1.1533) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ensemble ci-après les "Associés" et chacun, un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission ou un compte de réserve, sur lequel toute prime d'émission ou montant de réserve payé pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission ou compte de réserve est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi, tels que modifiés.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les dispositions du présent article aient été respectées.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tous les gérants.

11. Art. 11. Délégation et Mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tous les gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tous les gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration sous forme d'un document écrit, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis le Luxembourg est autorisée pourvu que chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée à cet effet par tout gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et exprimer son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 13.1 ou de l'article 13.7, tel qu'applicable.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société est décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débute à la date des présentes et se termine le 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Jean-Marc Xhenseval, Sébastien Dossogne, Rooksana Shahabally et Ashraf Ramtoola de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Décharge sera accordée à Jean-Marc Xhenseval, Sébastien Dossogne, Rooksana Shahabally et Ashraf Ramtoola pour leur mandat d'administrateur de la Société à l'occasion de la prochaine approbation des comptes annuels de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Magotteaux International S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social à rue A. Dumont, B-4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique, et enregistrée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0405.785.543;

- Philippe Leclercq, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, ayant son adresse professionnelle située 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Anita Lyse, née à Alesund, Norvège, le 4 octobre 1976, ayant son adresse professionnelle située 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société (c'est-à-dire son siège statutaire et son siège de direction effective) au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35584. Reçu soixante-quinze euros Eur 75

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117529/512.

(090141062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Cofre Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.270.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFRE SOPARFI S.A.

Ottavio LAVAGGI / Henri Charles Jean BAGUENIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117926/12.

(090141465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bombardier International Holdings B.V. a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (the Netherlands), registered under registration number 34165753, here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bombardier Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73988, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, on 19 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 316, on 29 April 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger dated 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645, on 4 July 2008.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the mentioned nominal value of the shares in favor of the system of the non mentioned nominal value of the shares and to increase the subscribed share capital of the Company, without issuance of new shares, through conversion of seven hundred ninety-nine million five hundred one thousand, six hundred thirty-two euro (EUR 799,501,632) out of the share premium account of the Company into share capital so as to increase it from its present amount of eighty-nine million eight hundred thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 89,831,700) represented by eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventeen (898,317) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to eight hundred eighty-nine million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-two euro (EUR 889,333,332) represented by eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventeen (898,317) shares without mentioned nominal value. The capital increase being performed without the issuance of new shares, it is entirely allocated to the proportional increase of the non-mentioned nominal value of each of the existing issued shares.

Proof of the sufficiency and the consistency of the share premium account has been provided to the undersigned notary based on the balance sheet of the Company as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred eighty-nine million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-two euro (EUR 889,333,332) divided into eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventeen (898,317) shares without mentioned nominal value."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société régie par les lois des Pays Bas, ayant son siège social au Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays Bas), enregistrée sous le numéro d'enregistrement N°34165753,

Ici représentée par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Bombardier Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73988, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316, en date du 29 avril 2000 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645, en date du 4 juillet 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la valeur nominale mentionnée des actions en faveur du système de la valeur nominale non mentionnée des actions et d'augmenter le capital social souscrit de la Société sans émission d'actions nouvelles, par la conversion d'un montant de sept cent quatre-vingt dix-neuf millions cinq cent un mille six cent trente-deux euros (EUR 799.501.632) de la prime d'émission en capital social, pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions huit cent trente et un mille sept cents euros (EUR 89.831.700) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-sept (898.317) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de huit cent quatre-vingt neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros (EUR 889.333.332) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-sept (898.317) actions sans valeur nominale mentionnée.

L'augmentation de capital ne comprenant pas une émission de nouvelles actions, sera entièrement allouée proportionnellement à une augmentation de la valeur nominale non-mentionnée de toutes les actions existantes.

Preuve de la suffisance et consistance du compte prime d'émission a été procurée au notaire soussignée sur base des comptes de la Société en date du 30 juin 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros (EUR 889.333.332) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-sept (898.317) actions sans valeur nominale mentionnée".

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35030. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009117140/96.

(090140666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Green Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.267.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 16 juillet 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de Green Vision SA ("la société") qui s'est tenue le 16 juillet 2009, la résolution suivante a été prise:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat

Luxembourg, le 16 juillet 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur Délégué
Fabrice Geimer
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009113631/17.

(090136202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Apollo Rom (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.742.

Par résolutions signées en date du 18 août 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- John Ruane, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009

2. Nomination de:

- Ian Gear, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113572/17.

(090136371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Verita Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.607.

1. Le siège social de la société Verita Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 137 607, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 31 août 2009.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Verita Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 137 607

et Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 14 mars 2008 est terminé à partir du 31 août 2009.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2009.

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009115655/20.

(090138809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

VIII A Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009115656/12.

(090138702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Lago Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 août 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe DAVEZAC, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009115653/15.

(090138567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009115659/12.

(090139139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.931.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Omega I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Signatures

Référence de publication: 2009114915/15.

(090137935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Julius Baer Multiinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.225.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009114934/13.

(090138326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Julius Baer Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009114938/13.

(090138253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pamina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.500.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mars 2009

3^e Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour PAMINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114941/13.

(090138260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sparinvest Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.383.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour SPARINVEST PROPERTY

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009114858/15.

(090138190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Ancienne E.F.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 9.291.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.2009.

Ancienne EFG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114857/13.

(090138140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

L'Ours, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 août 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009114962/13.

(090138050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sidford S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.466.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114968/13.

(090138022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Elite-Stability Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.226.

Les comptes au 19 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour ELITE-STABILITY Fund

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009114970/15.

(090138218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Escaline II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.932.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Escaline II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager B
Signatures

Référence de publication: 2009114975/15.

(090137936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009114933/13.

(090138322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 24.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.791.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114873/13.

(090138173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 101.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.792.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la Société
Signatures

Référence de publication: 2009114872/13.

(090138171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R.C.S. Luxembourg B 92.287.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège de Lear S.A., en date du 30 août 2009 à 15.45 heures*

L'assemblée des actionnaires décide, après avoir délibéré, à l'unanimité ce qui suit:

- 1) Révocation avec effet immédiat de l'administrateur Franck ARENDT.
- 2) Nomination jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2014 comme nouvel administrateur de Madame Josée ARENDT, née à Malmédy le 02/01/1964 demeurant à Maison 38, L-9956 Hachiville
- 3) Autorisation est conférée au conseil d'administration pour déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un membre du conseil d'administration

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114950/18.

(090138037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Holland Park Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.382.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 juillet 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE;

* Monsieur Philippe AFLALO;

* Monsieur Philip MASSONNET, demeurant professionnellement au 29, Rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009114944/19.

(090138211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

ProLogis Realty I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116020/17.

(090139599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116021/17.

(090139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis European Finance IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116022/17.

(090139632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Vivacon Lux One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.691.

Im Jahre zweitausendneun, am 20. August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Vivacon German Properties Plc, mit Sitz zu 15-19, Athol Street, Douglas, Isle of Man, GB - IM1 1 LB, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 116133C,

hier vertreten durch Yuri AUFFINGER, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 11. August 2009, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie vor erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1) Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Vivacon Lux one S.A.R.L., mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg ist, welche durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 6. April 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1259 vom 29. Juni 2006 und die Satzung zum letzten Mal durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. Mai 2006 abgeändert wurde, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1817 vom 28. September 2006.

2) Nachdem alles erklärt worden ist, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vor erwähnt, sofort eine außerordentliche Generalversammlung abgehalten und hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet deren Liquidierung mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt zum Liquidator: Herr Yuri AUFFINGER, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, geboren in Charleroi am 3. Juni 1978.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist ermächtigt, das Hypothekenregister (Conservation des Hypothèques) von der Einschreibung von Hypotheken zu befreien, auf alle Rechte, dinglich oder vorrangig, Hypotheken und Auflösungen zu verzichten, sowie die Erlassung der Rechte, mit oder ohne Zahlung, aller Hypotheken oder vorrangige Einschreibungen zu bewilligen, andere Einschreibungen, Pfändungen, Festnahmen, Beschlagnahmungen und Zwangsvollstreckungen oder andere Behinderungen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat Sie mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Auffinger, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34384. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. September 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009117543/51.

(090141647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pardef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.850.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117064/10.

(090140622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

In the year two thousand and nine, on the first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.621, here represented by Maître Nicolas Marchand, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 7, 2009;

2) RREEF Pan-European Infrastructure Co-investment Two Lux S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.844, here represented by Maître Nicolas Marchand, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 7, 2009.

The said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties are the only shareholders (the Shareholders) of Infrastructure JVCO (Lime) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.541, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxem-

bourg, on October 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 23, 2006, number 2194 (the Company);

- the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 28, 2006, number 2421;

- the Company's share capital is presently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

- the agenda of the meeting is the following:

Change of the nominal value of the shares of the Company and corresponding amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the nominal value from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share to zero point one hundred twenty-five cents (EUR 0.125) per share. As a result of which, the share capital of the Company is now divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of zero point one hundred twenty-five cents (EUR 0.125) each.

Therefore the one hundred thousand (100.000) shares are from now on subscribed as follows:

| | |
|---|----------------------|
| 1) RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l. | 83,000 shares |
| 2) RREEF Pan-European Infrastructure Co-investment Two Lux S.à r.l. | <u>17,000 shares</u> |
| Total: | 100,000 shares |

As a consequence, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.125 (zero point one hundred twenty-five cents) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.621, ici représentée par Maître Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2009;

2) RREEF Pan-European Infrastructure Co-investment Two Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.844, ici représentée par Maître Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

Les parties comparantes sont les associés uniques (les Associés) de Infrastructure JVCO (Lime) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 120.541, constituée le 10 octobre 2006 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2194 du 23 novembre 2006 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 octobre 2006, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2421 du 28 décembre 2006;

- le capital social de la Société est présentement fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et modification correspondante de l'article 4 des statuts de la Société.

Par conséquent, les parties comparantes, agissant à travers leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier la valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) par part sociale à zéro virgule cent vingt-cinq euros (EUR 0,125) par part sociale. Il en résulte que le capital social de la Société est maintenant divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule cent vingt-cinq euros (EUR 0,125) chacune.

En conséquence les cent mille (100.000) parts sociales sont désormais souscrit comme suit:

| | |
|---|-------------------------------|
| 1) RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l. | 83.000 parts sociales |
| 2) RREEF Pan-European Infrastructure Co-investment Two Lux S.à r.l. | 17.000 parts sociales |
| | <u>100.000 parts sociales</u> |
| Total: | les |

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,125 (zéro virgule cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête du présent acte original.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2009. LAC/2009/35835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117551/121.

(090141140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.450,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of August.

Before US Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Archer Capital GP4 Limited, a limited company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Cayman Islands

in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., an exempted limited partnership whose registered office is at Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 25th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of AC4 Luxco S.à. r.l., (hereafter the "Company") with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 124.575, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of January 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on April 25, 2007 under number 708 and which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to another deed of the undersigned notary of August 13, 2009 not yet published in the memorial C, Recueil des sociétés et Association.

II. The share capital of the Company is fixed at three hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 367,850) represented by fourteen thousand seven hundred and fourteen (14,714) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand six hundred Euro (EUR 4,600) in order to raise it from its present amount of three hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 367,850) to three hundred seventy-two thousand four hundred fifty Euro (EUR 372,450) by creation and issue of one hundred eighty-four (184) new shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Archer Capital GP4 Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the one hundred eighty four (184) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and fully pay them up in the amount of four thousand six hundred Euro (EUR 4,600) by contribution in cash, so that the total amount of four thousand six hundred Euro (EUR 4,600) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred seventy-two thousand four hundred fifty Euro (EUR 372,450) divided into fourteen thousand eight hundred ninety-eight (14,898) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Archer Capital GP4 Limited, une société limitée constituée et régie suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Iles Cayman, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., un limited partnership exempté ayant son siège social à Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Madame Corinne Petit, employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AC4 Luxco S.à. r.l., (ci après la "Société"), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.575, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 avril 2007 sous le numéro 708, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 août 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 367,850) représenté par quatorze mille sept cent quatorze (14.714) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille six cents Euros (EUR 4.600) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 367.850) à trois cent soixante-douze mille quatre cent cinquante Euros (EUR 372,450) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quatre (184) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription - Libération

Archer Capital GP4 Limited, précitée, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux cent quatre-vingt-quatre (184) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et les libérer intégralement au montant de quatre mille six cents Euros (EUR 4,600), par un apport en espèces. Ainsi la somme totale de quatre mille six cents Euros (EUR 4,600) est à la disposition de la Société, comme il en est fait preuve au notaire qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille quatre cent cinquante Euros (EUR 372.450) représenté par quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14.898) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2009. LAC/2009/35580. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117534/113.

(090141296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.